

N° de déclaration d'existence auprès de la préfecture de la région Ile de France : 11 75 43587 75

Déclaration en préfecture de police de Paris Le 24/05/07

N° d'ordre : 07/2102

N° de dossier : 00181526

PROGRAMME DE FORMATION

LE METIER DE COURTIER EN TRAVAUX ET SON PERIMETRE D'EXERCICE

Objectif Général

- Maîtriser les limites des missions dans le métier
- Prendre en compte les points essentiels pour l'élaboration de documents divers
- Connaître la représentation du métier actuellement en France
- Appréhender l'univers bâtiment quant aux acteurs, aux marchés et au vocabulaire adapté

Programme *Durée* : 18 h sur 3 jours

Qu'est ce que le Courtage en travaux

- Pourquoi la notion de "Courtage"?
- La législation relative au Courtage
- Les missions qui ne relèvent pas du Courtage
- La relation avec le prospect et le Client
- La relation avec le partenaire entreprise
- Les obligations du Courtier (matière de conseil et information)

Les points contractuels

- Les bonnes réponses:
 - relatives à la couverture juridique
 - relatives à la recherche et la sélection d'entreprises
 - relatives à la maîtrise d'œuvre
 - relatives au circuit des acomptes et autres documents
 - Sur diverses autres demandes

Etudes de cas - juridique de niveau 2

- Avec l'appui de situations vécues :
 - La justification du code de déontologie
 - Les engagements des différents acteurs dans un projet de travaux
 - La retombée de l'entreprise défaillante
 - La gestion des informations remises par le prospect
 - L'abandon de chantier
 - Les règles de la sous-traitance

L'univers du bâtiment

- Les acteurs dans le bâtiment et leurs rôles respectifs
- Les particularités des marchés dans le bâtiment
- Les règles à respecter pour présenter un bon devis
- Les entreprises du bâtiment en France
- La terminologie dans le bâtiment
- Les phases dans un projet de travaux et la position du courtier dans chacune de ces phases
- La réception de chantier

La conclusion

- Liste des supports indispensables
- Les garanties à prendre en qualité de Courtier
- La responsabilité du chef d'entreprise

Public concerné

Commercial
Responsable d'entreprise
Salarié

Pré requis

Connaître le quotidien d'une entreprise

Méthode pédagogique

L'art du questionnement
Ecoute active et reformulation
Etude de cas

Coût de la formation

Montant par participant pour la session : 1 500 euros HT (prise en charge possible)
La Fédération Française du Courtage en Travaux est assujettie à la TVA

Documents remis à l'issue de la formation

Contrat de partenariat et Ordre de mission
Supports de cours

Intervenants

Maitre Sylvain MAZEAU
Denis AUDUREAU
Marc Lissart
Pascal Delauney

Avocat au barreau de Lyon
Formateur dans le courtage en travaux
Saint Gobain Isover, intervient sur le développement durable
Courtier indépendant, adhérent FFCT